



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°137

23 Janvier 2020

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **PAI 2020, nous connaissons les montants**

Les enveloppes du PAI sont parues au [journal officiel](#). Par décision du 31.12.19, la CNSA détaille le montant des autorisations d'engagement des crédits alloués au financement d'opérations d'investissement immobilier pour les établissements médico-sociaux. Au total, 130 millions d'euros seront alloués, dont 100 pour le secteur personnes âgées. L'octroi de ces crédits est échelonné sur quatre ans. Ainsi, les ARS percevront 5 % de leur dotation en 2020, 15 % en 2021, 30 % en 2022 et 50 % en 2023

- **LFSS 2020 : et le Médico-Social**

Toujours compliqués de retenir, ce qui touche notre secteur dans cette loi de financement de la sécurité sociale. Voici les points essentiels à retenir

- **Mesure de l'activité des ESSMS**

L'activité de certains ESSMS est mesurée en fonction d'indicateurs comme le taux d'occupation, le nombre de personnes accompagnées au cours de l'année et/ou le nombre de prestations réalisées dans l'année. Or, il apparaît que sur le terrain, l'indicateur préférentiel utilisé est le taux d'occupation, sans que soient prises en considération les spécificités des structures (par exemple, l'activité d'un accueil de jour ne peut être pleinement évaluée au vu du seul nombre de personnes accueillies). Afin de mettre fin à l'utilisation de ce seul critère, l'article 55 de la LFSS prévoit que désormais, cette activité ne peut pas être appréciée exclusivement au regard du taux d'occupation.

- **Services à la personne : prise en compte immédiate des aides**

Dans un autre registre, l'article 20 de la LFSS lance une expérimentation visant à dispenser les personnes âgées et handicapées de faire l'avance des frais (ou au moins d'une partie) lorsqu'elles ont recours à des services à la personne. Ce dispositif expérimental est prévu du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021. Il fera l'objet de précisions par décret.

- **Reconduction de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**

Afin de favoriser le pouvoir d'achat des salariés et des agents publics les moins rémunérés, y compris dans le secteur social et médico-social, l'article 7 de la LFSS reconduit, pour 2020, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (attribuée pour la première fois en 2019) et étend son bénéfice aux établissements et services d'aide par le travail (Esat) : Une prime exonérée d'impôt et de cotisations.

- **FIR 2019 : près de 20 millions d'euros en plus pour les ARS**

Le montant des crédits délégués aux ARS au titre du fonds d'intervention régional (FIR) pour l'année 2019 est augmenté. Un arrêté du 17 janvier 2020 porte à 3,674 milliards d'euros l'enveloppe totale répartie entre les ARS, au lieu de 3,655 milliards d'euros (montant fixé par un arrêté du 18 octobre 2019), soit une rallonge budgétaire de près de 20 millions d'euros. L'ensemble des agences bénéficient de cette hausse, dans des proportions plus ou moins importantes.

COUP DE POUCE

- **Recherche stage 2 mois**

Etudiante à l'Université Paul Sabatier de Toulouse. Je suis à la recherche d'un stage d'une durée minimale de 2 mois (idéalement sur Toulouse et environnement proche) que je dois réaliser dans le cadre de ma Licence Professionnelle Santé Vieillesse et Activités Physiques Adaptées. Celui-ci doit être réalisé dans le secteur gérontologique et plus particulièrement dans le secteur de l'activité physique adaptée à un public senior.

Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec info@cyrildechegne.fr et je ferai suivre.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Des spots pour revaloriser l'image et les métiers du grand âge**

Le 8 janvier dernier, le collectif Les métiers du grand âge a lancé une campagne de sensibilisation pour permettre de reconsidérer le rôle de ces professionnels qui accompagnent des personnes fragiles et ainsi retrouver une confiance aujourd'hui perdue.

- **Un cahier des charges national en attente**

Pour expérimenter le concept d'Ehpad "hors les murs", la DGCS concocte, avec des opérateurs, un cahier des charges national pour guider les porteurs de projets sur un "socle de services rendus" attendus. "Ehpad à domicile", "Ehpad hors les murs", "Ehpad plateforme", "établissement territorial"... les dénominations sont légions pour des initiatives qui ont toutes le même but : "repenser l'offre d'accompagnement pour les personnes âgées en perte d'autonomie" et de "décloisonner les établissements et le secteur du domicile".

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **TMS : un site internet pour prévenir les risques en Ehpad**

L'ARS Bretagne annonce la création d'un site internet pour aider les TPE-PME, dont font partie les Ehpad, à prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) et à lutter contre l'usure professionnelle qu'ils provoquent. L'ARS Bretagne rappelle que « les troubles musculo-squelettiques représentent 87 % des maladies professionnelles au sein des Ehpad et 45 % d'entre elles entraînent des incapacités permanentes » et qu'il s'agit d'un enjeu « majeur en termes de qualité de vie au travail, mais également en termes de coûts financiers induits pour les établissements ».

- **Personnels en Ehpad, la CNDEPAH chiffre les carences**

La Conférence nationale des directeurs d'établissements pour personnes âgées et handicapées (CNDEPAH) a [estimé le besoin à 36 000 ETP](#) (chiffres largement en deçà de celui préconisé par le rapport Iborra mais qui a le mérite de rappeler que la situation reste préoccupante). Elle montre que pour une unité de 26 lits, seulement 4,67 soignants se répartissent les 14 heures de travail (entre 7h et 21h). Ce qui est largement insuffisant pour

apporter une réponse de qualité aux personnes âgées. La CNDEPAH a ainsi calculé que ces ratios « ne permettent de consacrer, en moyenne que 43 minutes par résident le matin » et 28 minutes l'après-midi (dont le repas du soir et le coucher). Ces effectifs ne permettent pas de développer une « véritable politique de mobilisation des capacités résiduelles des résidents, ni de prévention, pas plus que des actions régulières visant à chercher la rééducation des résidents incontinents ». D'après ses calculs, ces créations de postes à hauteur de 36 000 ETP permettraient d'allonger le temps de présence auprès des personnes âgées à 65 minutes le matin (dont 30 minutes pour la toilette) et à 43 minutes d'après-midi. Ce afin de développer un suivi plus individualisé en matière de nutrition, d'hydratation et d'améliorer le suivi bucco-dentaire. Pour atteindre cette cible, la CNDEPAH a calculé qu'une augmentation de 26 % des personnels était nécessaire (aide-soignant/aide-médico-psychologique/agent de service hospitalier/auxiliaire de vie sociale), soit pour un Ehpad de 100 lits, le recrutement de 12,1 ETP supplémentaires.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Assemblée nationale : questions sur la loi grand âge et autonomie**

La séance du 08.01 était consacrée à la question de l'aide aux personnes âgées et de la loi grand âge autonomie. Un vrai récapitulatif de toutes les questions que nous nous posons tous. ([vidéo de la séance](#)).

Quelques repères : 12 minutes (insuffisance personnel), 14 minutes (calendrier 2020 loi grand âge), 20 minutes (coordination hébergement-dépendance), 32 minutes (taux d'encadrement souhaité 0.80), 34 minutes (annonce Ministre +25% du taux d'encadrement en 2024 par rapport à 2015), 48 minutes (tarifs ehpad), 49 minutes (reste à charge), 52 minutes (ratio minimum), 58 minutes (transformation ehpad du futur), 1h03 (apprentissage et formation), 1h11 (convergence tarifaire), 1h12 (fusion dépendance et soins), 1h20 (ASG +100 € net/mois), 1h22 (IDE nuit), 1h28 (objectifs loi Grand Age), 1h44 (rénovation Ehpad publics + 15 milliards), 1h47 (VAE, revalorisation salariale...).

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Finie la notation, place à l'entretien professionnel**

Le bilan individuel 2020 des personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux va connaître une (r)évolution managériale. La procédure est désormais définitivement calibrée et n'attend plus que la publication officielle du décret. Afin d'apprécier la valeur professionnelle des agents, la notation s'apprête en effet à laisser place à l'entretien professionnel. Un projet de décret en ce sens a été présenté le 10 janvier par la DGOS au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière : ses dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2021 et s'appliqueront aux entretiens conduits au titre de l'année 2020.

- **Prime AS de 100 € net / mois : Pour les hôpitaux et les autres ?**

Les aides-soignants des services de gériatrie toucheront leur prime dès janvier. La ministre rappelle que ces personnels toucheront « une prime pérenne de 100 € mensuels nets avec effet au 1er janvier 2020 » (près de 60 000 professionnels sont concernés) et bénéficieront d'une formation d'adaptation à leur emploi. Ces crédits sont alloués aux hôpitaux « dès ce mois de janvier dans la 3ème circulaire budgétaire, pour favoriser l'admission directe des personnes âgées dans les services d'hospitalisation, sans passage par les urgences ».

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Le défenseur des droits va publier une décision-cadre sur les résidents d'Ehpad**

Au travers de l'examen du "parcours d'un résident en Ehpad", Jacques Toubon a annoncé qu'il souhaitait évoquer "le libre choix du lieu de résidence, le droit à l'information" ou encore "le consentement". La décision-cadre donnera aussi des recommandations aux acteurs concernés.

- **Aspa : hausse de 35 € par mois pour le minimum vieillesse en 2020**

Pour 2020, le montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, l'ex-minimum vieillesse, est porté à 903,20 euros par mois pour une personne seule.

- **Stratégie de la perte d'autonomie**

La ministre des Solidarités et de la Santé a lancé le 16 janvier, une stratégie de prévention de la perte d'autonomie. Voir le [dossier de presse](#).

AGENDA NATIONAL

- **Assises Nationales des EHPAD : Organisées les 10 et 11 mars 2020 à la Maison de la Chimie à Paris**

Renseignements : Céline GAONACH au 01.40.21.72.11 / celine.gaonach@ehpa.fr

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Formation « Analyse financière et EPRD »: Comprendre la stratégie des documents envoyés (EPRD, ERRD, annexe activité) le 16 et 17 Mars 2019**

La formation des 2 et 3 mars 2020 étant déjà complète, nous repropsons une nouvelle date 15 jours après. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à revenir vers nous dès maintenant. L'objectif est de rendre accessible l'analyse financière à tous au terme des deux jours de formation. L'enjeu sera notamment de décrypter le contenu de ces 3 documents, d'en comprendre le sens afin d'organiser une stratégie financière à court et moyen terme.

Renseignements par mail : info@cyrildechegne.fr ou par téléphone au 06 78 20 53 02

- **France Alzheimer 31** : Télécharger le [calendrier](#)

- **5e Congrès national des médecins coordonnateurs d'Ehpad les 1^{er} et 2 Avril 2020**

Mercredi 1er et jeudi 2 avril 2020, au Corum, Esplanade Charles de Gaulle, 34 000 Montpellier
[Renseignements et inscription](#)

- **18e Congrès interdisciplinaire des professionnels en gériatrie les 1^{er} et 2 Avril 2020**

Présidé par le Pr Claude Jeandel, le Congrès interdisciplinaire des professionnels en gériatrie (Cipeg) favorise l'interdisciplinarité avec un programme riche à l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées, des professionnels du domicile, des structures gériatriques et des services et structures sociales et médico-sociales. Comme les années précédentes, il abordera les actualités diagnostiques, thérapeutiques, organisationnelles et professionnelles en gériatrie. Des sessions spécifiques seront plus particulièrement dédiées aux ergothérapeutes, aux psychologues, aux Idec et plus largement aux soignants et aux autres professions exerçant en gériatrie.

Mercredi 1er et jeudi 2 avril 2020, au Corum, Esplanade Charles de Gaulle, 34 000 Montpellier
[Inscription et programme](#)

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Appel à initiatives 2020 - Conférence des financeurs de la perte d'autonomie - ARS Nouvelle-Aquitaine**

Objectif de l'appel : Développer de nouvelles actions de prévention innovantes et faire émerger de nouveaux projets à destination des personnes âgées de 60 ans ou plus sur l'ensemble du territoire girondin.

[Renseignements](#) : cliquer sur le lien

- **France Alzheimer Gironde** : [Programme 2020](#)
- **France Alzheimer Pyrénées Atlantiques** : [Programme 2020](#)

Cet espace est le vôtre, si vous voulez faire connaître une manifestation, envoyer nous les renseignements à info@cyrildechegne.fr

Cyril Dechegne Consulting
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD
Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe
2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 06 91 65 -
info@cyrildechegne.fr
<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne
Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».